

Image not found or type unknown



travaux de couverture

Par **Maci**, le **12/06/2021 à 18:01**

Bonjour, j'aimerais savoir si il est obligatoire de payer l'architecte de la copropriété pour des travaux de couverture si l'entreprise désignée pour ces travaux a toute les compétences et les garanties requises ?

Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **12/06/2021 à 18:16**

Bonjour,

Les travaux de réfection d'une couverture ne nécessite en général pas l'intervention d'un architecte.